### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION N° 2024.6.12** Nomenclature N° 7.1

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

> MAIRIE DE **LOUDUN**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

**SEANCE DU 2 JUILLET 2024** 

Date de la convocation 26.06.2024

L'an deux mille vingt quatre

le deux juillet,

à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,

Nombre de conseillers En exercice 29 **Présents** 26 Votants 28

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,

Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

M. DAZAS, Maire; M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoints; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux

### ABSENTS et EXCUSÉS:

Mme MOUSSEAU, Mme VAUCELLE, Mme BAUDU-HASCOET.

Pouvoir de Mme Laurence MOUSSEAU à M. Joël DAZAS Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Isabelle MAUBERGER

## **OBJET DE LA DELIBERATION:**

Création de tarifs au Cinéma Cornay

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé de créer un tarif de 6 € s'appliquant pour :

- ⇒ Séances organisées par les associations
- ⇒ Séances des matins pendant les vacances scolaires (ce sont des films d'animation, souvent d'une durée inférieure à une heure, diffusés pour le jeune public enfants dès 3 ans qui viennent accompagnés d'un adulte-
- ⇒ Groupes de 10 personnes et plus

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 20 juin 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce nouveau tarif et autorise le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Venne

La secrétaire de séance, Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,

Maire. oël DAZAS

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Adte	rendu	exécutoire	après	transmission
------	-------	------------	-------	--------------

Sous-Préfecture le : ..... 5.JUL ... 2024.

Publié le : - 5 JUIL, 2024

Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20240702-2024-6-12-DE Date de télétransmission : 05/07/2024 Date de réception préfecture : 05/07/2024